



Direction des Affaires Administratives et Réglementaires
Service Affaires Juridiques – Questure – Assurances – Réglementation
JM

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JANVIER 2016

Le 27 janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 21 janvier 2016, s'est réuni en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de M. David QUEIROS, Maire.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39.

Présents :

M. David QUEIROS, Mme Michelle VEYRET, M. Giovanni CUPANI, Mme Cosima VACCA, M. Brahim CHERAA, M. Jérôme RUBES, Mme Monique DENADJI, Mme Houriya ZITOUNI, Mme Marie-Christine LAGHROUR, M. Franck CLET, M. Alain SEGURA, Mme Diana KDOUH, M. Fabien SPUHLER, M. Christophe BRESSON, M. Thierry SEMANAZ, Mme Marie-Lou HEMMERY, M. Ahmed MEITE, Mme Mitra REZAI, M. Abdallah SHAIEK, Mme Arlette JEAN, Mme Maryvonne BELLEMIN, M. Mohammed HESNI, Mme Agnès SECHER, Mme Nathalie PUYGRENIER, M. Pierre GUIDI, Mme Denise FAIVRE, M. Georges OUDJAUDI, Mme Nora WAZIZI, M. Philippe CHARLOT, Mme Claudette CARRILLO, M. Hervé MARGUET, M. Mohamed GAFSI, Mme Asra WASSFI, M. Xavier DENIZOT, M. Abdellaziz GUESMI.

Absents :

M. Thierry SEMANAZ (pour le vote de la délibération n°1), M. Mohammed HESNI (pour le vote de la délibération n°1), M. Philippe SERRE, Mme Nora WAZIZI (pour le vote de la délibération n°1), M. Mohamed GAFSI (pour le vote des délibérations n°8 à 20), et Mme Asra WASSFI (pour le vote de la délibération n°1).

Pouvoir :

M. Kristof DOMENECH a donné pouvoir à M. Christophe BRESSON, Mme Nathalie LUCI a donné pouvoir à M. Giovanni CUPANI, M. Abdallah SHAIEK a donné pouvoir à M. Ahmed MEITE (pour le vote des délibérations n°18 à 20), Mme Agnès BUSCAYRET-MASSOL a donné pouvoir à M. Mohamed GAFSI (pour le vote des délibérations n°1 à 7 et 21 à 26), et Mme Asra WASSFI a donné pouvoir à M. Xavier DENIZOT (pour le vote des délibérations n°8 à 26).

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nathalie PUYGRENIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-
-
- 1. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant à la convention avec la préfecture de l'Isère pour l'année 2016**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le renouvellement de la convention pour l'année 2016.

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant de reconduction.

Adoptée à l'unanimité : 34 voix pour

-
-
- 2. Budget primitif 2016 - Budget Principal.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le budget équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	Charges à caractère général	8 875 016
012	Charges de personnel	35 644 032
65	Contingents et subventions versés	6 281 989
66	Charges financières	613 432
67	Charges exceptionnelles	59 125
68	Provisions	0
014	Atténuation de produits	2 000
	Dép. Réelles de Fonctionnement	51 475 594
042	Dotation aux amortissements	4 075 882
023	Virement à la section d'inv	55 764
	TOTAL DF	55 607 239,91

Chap	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013	Atténuation de charges	526 933
70	Produits des services	3 211 334
73	Impôts et taxes	34 876 740
74	Dotations et subventions	16 642 074
75	Autres produits de gestion courante	279 827
76	Produits financiers	42 998
77	Produits exceptionnels	20 000
	Rec. Réelles de Fonctionnement	55 599 907
042	Dotation aux amortissements (sub)	7 333
	TOTAL RF	55 607 239,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
040	Dotation aux amortissements (sub)	7 333
041	Opérations patrimoniales	
20.204,21,27	Dépenses d'équipement	16 851 383
13	Remboursement de subventions trop perçues	88 550
16	Remboursement capital dette et cautions	2 805 565
16449	Emprunts revolving	14 347 859
23	Avances forfaitaires	100 000
26	Participations	
	TOTAL DI	34 200 689,03

Chap	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040	Dotation aux amortissements	4 075 882
021	Virement de la section de fonct.	55 764
041	Opérations patrimoniales	0
024	Produits de cessions	800 000
10	FCTVA	1 500 000
13	Subventions d'investissement	1 020 663
16	Emprunt d'équilibre	12 107 190,68
16449	Emprunts revolving	14 347 859
23	Avances forfaitaires	100 000
27	Produits financiers (remb dette eau)	193 331
	TOTAL RI	34 200 689,03

Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre UMP

3. Budget primitif 2016 - Budget Annexe Cinéma.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

Le budget primitif annexe cinéma pour 2016 équilibré comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	123 141,00 €
012	Charges de personnel	242 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
	DRF	366 141,00 €
042	Dotation aux amortissements	22 835,49 €
023	Virement à la section d'inv	1 020,23 €
	TOTAL DF	389 996,72 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	87 830,00 €
74	Sub du budget principal	237 000,00 €
74	Dotations, subventions	28 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 600,00 €
	RRF	365 030,00 €
042	Dotation aux amortissements (sub)	24 966,72 €
	TOTAL RF	389 996,72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	Dotation aux amortissements (sub)	24 966,72 €
21	Investissement	12 453,00 €
21	Réinscription de reports MONCI	
	TOTAL	37 419,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
040	Dotation aux amortissements	22 835,49 €
021	Virement de la SF	1 020,23 €
16	Emprunt d'équilibre	13 564,00 €
	TOTAL	37 419,72 €

DIT

Que la durée des amortissements décidée dans le cadre du budget en M4 reste inchangée, malgré le passage en M14 et que les dépenses d'un montant inférieur à 800 € s'amortissent sur un an.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention UMP*

4. Actualisation des AP/CP (Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement) sur le Budget Principal.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

De réviser les AP/CP en dépenses et recettes pour les opérations présentées dans le tableau ci-joint.

DIT

Que les Crédits de Paiement (CP) pour ces opérations, non mandatés sur l'année 2015, seront reportés automatiquement sur les CP de l'année 2016.

Que les crédits sont inscrits au budget principal.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 Abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 Abstention UMP*

-
-
- 5. Seuils en matière de marchés publics : Modification des délibérations n°19 du 22 avril 2014 donnant délégation à M. le Maire et n°13 du 15 mai 2014 désignant les membres de la commission consultative des marchés de travaux.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De modifier la délibération n°19 du Conseil Municipal du 22 avril 2014 selon l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 comme suit : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximal de 209 000 € H.T. pour les fournitures, les services, de 5 225 000 € H.T. pour les travaux, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. ».

DIT

Que les autres dispositions de la délibération n°19 du Conseil Municipal du 22 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à M. le Maire restent inchangées.

DECIDE

De modifier le seuil pour la convocation de la commission consultative des marchés de travaux qui sera désormais compris entre 209 000 € HT et 5 225 000 € HT.

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 Abstention Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens*

-
-
- 6. Travaux d'aménagement d'espaces verts et d'espaces paysagers : Autorisation donnée à M. le Maire de signer un marché avec l'entreprise EVD.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché concernant des travaux d'aménagement d'espaces verts et d'espaces paysagers, pour un montant de marché minimum de 100 000 € H.T. et un montant maximum de 350 000 € H.T avec l'entreprise E.V.D., domiciliée 1 rue Georges Pérec – 38400 Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 11 mars 2016 au 10 mars 2017. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 10 mars 2020.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur diverses imputations du budget principal et des budgets annexes.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens
2 Abstention UMP*

7. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse - lot n°15 ascenseur – marché 15048-15 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la décision de résiliation pour faute du titulaire et de signer le marché de substitution.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La décision de résiliation pour faute du titulaire ainsi que l'exécution des prestations non effectuées par une autre société.

AUTORISE

M. le Maire à signer la décision de résiliation ainsi que le marché de substitution avec l'entreprise retenue pour effectuer les prestations prévues dans le marché initial.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 36 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention UMP*

8. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Joliot-Curie – "Doublage, cloison, faux plafonds" : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°15-006-06 passé avec la société Carbonero.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°15-006-06 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Joliot-Curie – lot n°6, pour un montant de 365,80 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société Carbonero, domiciliée 1192, Chemin du Pansu – 38500 La Buisse.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération au budget principal.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 9. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - Lot n°1 : Démolition – gros œuvre - étanchéité : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°14040-01 passé avec la société TOMAI.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°2 informant le titulaire du marché n°14040-01 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 10. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - lot n°2 : Terrassement – V.R.D : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°14040-02 passé avec la société AVP TP.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°2 informant le titulaire du marché n°14040-02 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 11. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - lot n°3 Dallage : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°14040-03 passé avec la société ESPACE VERT DU DAUPHINE.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°2 informant le titulaire du marché n°14040-03 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyen*

- 12. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - lot n°4 : Carrelage - faïence : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°14040-04 passé avec la société MIGNOLA**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°2 informant le titulaire du marché n°14040-04 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 13. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - lot n°5 Hydraulique piscine – traitement eau : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°14040-05 passé avec la société E.T.E EUROPEENNE.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°2 informant le titulaire du marché n°14040-05 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 14. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - Lot n°6 : Électricité – courants faibles : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14040-06 passé avec la société RATTO.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°1 informant le titulaire du marché n°14040-06 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 15. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - lot n°7 : Métallerie :
Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14040-07 passé avec la
société BESSON ERIC**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°1 informant le titulaire du marché n°14040-07 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 16. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - lot n°8 Peinture
intérieure – extérieure : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché
n°14040-08 passé avec la société CK PEINTURE.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°1 informant le titulaire du marché n°14040-08 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 17. Travaux de réfection et mise en accessibilité de la piscine municipale - lot n°9 Élévateur :
Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14040-09 passé avec la
société ERMHES.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°1 informant le titulaire du marché n°14040-09 des modifications dans la maîtrise d'œuvre.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

- 18. Affectation de subvention à l'association sportive GSMHGUC HANDBALL, saison 2015-2016.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'attribuer une subvention à l'association sportive GSMHGUC HANDBALL d'un montant total de 2 000 € au titre de l'enveloppe « projets ».

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 36 voix pour

- 19. Spectacle Vivant / Heure Bleue : Demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes au titre de l'année 2016 relatif au dispositif "FIACRE - Volet Médiation culturelle" à destination du projet spécifique "Lieu d'être".**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

SOLLICITE

Auprès du Conseil régional, une aide pour le volet pratiques artistiques en amateur à hauteur de 5 000 €.

DIT

Que la dépense globale correspondante sera couverte pour partie par les subventions du Conseil départemental de l'Isère, du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, de la DRAC Rhône-Alpes, la participation financière de l'OPAC 38 et le budget de la Ville.

DIT

Que la recette correspondante sera imputée au budget de la ville CUHEBL/314/7472/ SPVI.

Adoptée à l'unanimité : 36 voix pour

20. Spectacle Vivant / Heure Bleue : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de l'année 2016 relatif au dispositif "Aides territorialisées aux projets culturels - Volet Pratiques artistiques en amateur" à destination du projet spécifique "Lieu d'être".

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

SOLLICITE

Auprès du Conseil départemental de l'Isère, une aide pour le volet pratiques artistiques en amateur à hauteur de 4 000 €.

DIT

Que la dépense globale correspondante sera couverte pour partie par les subventions du Conseil départemental de l'Isère, du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, de la DRAC Rhône-Alpes, la participation financière de l'OPAC 38 et le budget de la Ville.

DIT

Que la recette correspondante sera imputée au budget de la ville CUHEBL / 314 / 7473 / SPVI.

Adoptée à l'unanimité : 36 voix pour

21. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention financière avec la MJC Les Roseaux.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention financière à intervenir entre la ville et la MJC Les Roseaux pour une durée d'une année.

DIT

Que le versement de la subvention correspond à 385 511,90 € (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent onze euros et quatre-vingt dix centimes) pour l'année 2016 et 9 500 € (neuf mille cinq cents euros) pour l'action « Entrez dans le jeu » menée en décembre 2015.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la MJC Les Roseaux.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 ASSOC / 422 / 6574 / JEUN / MJCROSEAUX.

*Adoptée : 36 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour UMP*

22. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention financière avec la MJC Village

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention financière à intervenir entre la ville et la MJC Village pour une durée d'une année.

DIT

Que le versement de la subvention correspond à 142 544,46 euros (cent quarante-deux mille cinq cent quarante-quatre euros et quarante-six centimes).pour l'année 2016.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la MJC Village.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 ASSOC / 422 / 6574 / JEUN / MJC VILLAGE.

*Adoptée : 36 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour UMP*

23. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention financière avec la MJC Pont-du-Sonnant.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention financière à intervenir entre la ville et la MJC Pont-du-Sonnant pour une durée d'une année.

DIT

Que le versement de la subvention correspond à 279 417,61 euros (deux cent soixante dix neuf mille quatre cent dix-sept euros et soixante et un centimes).

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la MJC Pont-du-Sonnant.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 ASSOC / 422 / 6574 / JEUN / MJCPONTSON.

*Adoptée : 36 voix pour
27 pour Majorité
1 Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour UMP*

24. Mise en œuvre du Projet Régional de Santé : Demande de financement auprès du service prévention / promotion de la santé de l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2016

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

SOLLICITE

Auprès de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes une participation financière pour les actions intitulées :

- "Promouvoir les habitudes de vie favorables à la santé des enfants en territoire prioritaire",
- "Consolidation du Lieu d'écoute",
- "Forum Santé et Octobre Rose.

DIT

Que la dépense pour chaque action sera couverte pour partie par subvention de différentes administrations et partenaires (Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et Politique de la ville), le solde étant couvert par la Ville imputé au budget hygiène / santé.

Que la recette sera imputée au chapitre 74718-12 HYGIEN du budget hygiène / santé.

Adoptée à l'unanimité : 38 voix pour

25. Créations et suppressions de postes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Direction Éducation Enfance Jeunesse			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
4 postes relevant du cadre d'emplois des animateurs (grades animateur à animateur principal de 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grade adjoint d'animation de 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Nomination dans nouveau cadre d'emplois suite réussite concours CT 12/05/2015	Animation Enfance et Jeunesse

Direction Éducation Enfance Jeunesse			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grade attaché principal, indices bruts 504 à 966)	Recrutement sur poste vacant	Petite Enfance

Direction des Ressources Humaines			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grade attaché principal, indices bruts 504 à 966)	Recrutement sur poste vacant	DRH

Direction Sport, Culture, Vie Locale			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet 10/20èmes (grades assistant d'enseignement artistique à assistant artistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet 6,5/20èmes (grade assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, indices bruts 350 à 614)	Modification de temps suite CT 16/12/2015	Centre E. Sati

principal de 1ère classe, indices bruts 348 à 675)			
---	--	--	--

Direction des Systèmes d'Information			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Servie
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades technicien à technicien principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade technicien principal 2ème classe, indices bruts 350 à 614)	Recrutement sur poste vacant	Service Informatique
	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grade ingénieur en chef de classe normale, indices bruts 450 à 966)	Suppression suite retraite CT16/12/2015	Systèmes d'Informations Géograp

Direction des Espaces Extérieurs			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade technicien, indices bruts 348 à 576)	Suppression suite réorganisation CT 16/12/2015	Service Sports Techniques
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Recrutement sur poste vacant	Service Propreté Urbaine
1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs ou des attachés (grades ingénieur à ingénieur en chef de classe normale, indices bruts 379 à 966 - grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grade ingénieur en chef de classe normale, indices bruts 450 à 966)	Recrutement sur poste vacant	Direction des Espaces Extérieurs

Direction Investissement et Logistique			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints	Suppression suite disponibilité d'office puis retraite	Service agents d'entretien

	techniques (grade adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340 à 400)		
--	---	--	--

Direction des Finances			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grade attaché, indices 379 à 801)	Suppression suite retraite CT 16/12/2015	Financier

Direction Hygiène Santé			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, à temps non complet 17,5/35èmes (grade assistant socio-éducatif indices bruts 350 à 614)	Suppression CT 16/12/2015	Service Santé

Direction Affaires Juridiques Administratives et Réglementaires			
Créations de postes	Suppressions de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois	Suppression suite mutation CT 16/12/2015	Service Réglementation

	des adjoints administratif s (grade adjoint administratif de 1ère classe, indices bruts 342 à 432)		
	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur, indices bruts 348 à 576)	Suppression suite fin de contrat CT 16/12/2015	Service Urbanism e Foncier

Adoptée à l'unanimité : 36 voix pour

26. Création d'emplois non permanents pour le recrutement d'agents non titulaires de droit public et de droit privé pour l'année 2016 : Recrutement d'agents temporaires.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à recruter :

Des agents non titulaires pour faire face temporairement à l'absence d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces agents sont recrutés dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Les contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent,

Des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, dans les conditions fixées à l'article 3-1° de la loi susvisée.

Ces agents sont recrutés pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Pour l'année 2016 et dans le cadre de la préparation budgétaire avec l'ensemble des services, les besoins ont été définis de la manière suivante :

Filière administrative :

3 emplois d'attaché : indices bruts 379/801

2 emplois de rédacteur : indices bruts 348/576

7 emplois d'adjoint administratif 2^{ème} classe : indices bruts 340/400

Filière technique :

1 emploi de technicien : indices bruts 348/576

14 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe : indices bruts 340/400

Filière animation :

2 emplois d'animateur : indices bruts 348/576

3 emplois d'adjoint d'animation 1^{ère} classe : indices bruts 342/432

30 emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe : indices bruts 340/400

Filière sociale :

1 emploi d'assistant socio éducatif : indices bruts 350/614

1 emploi de puéricultrice de classe normale : indices bruts 444/640

2 emplois d'éducateur de jeunes enfants : indices bruts 350/614

9 emplois d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe : indices bruts 342/432

1 emploi de médecin 1^{ère} classe : indices bruts 750/1015

1 emploi d'infirmier en soins généraux classe normale : indices bruts 379/620

Filière culturelle :

2 assistants d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe : indices bruts 404/675

3 assistants d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe : indices bruts 350/614

Filière sportive :

5 emplois d'éducateur des APS : indices bruts 348/576,

Des agents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2016 en application de l'article 3-2° de la loi susvisée

PERIODE	POSTES	REMUNERATION
Juin, juillet, août (piscine municipale ou animations d'été sur le territoire martinénois)	10 emplois d'agent de vestiaires	Adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340/400
	3 emplois d'agent de caisse	Adjoint administratif 1ère classe, indices bruts 342/432
	6 emplois d'agent d'entretien des plages	Adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340/400

	2 emplois de maître nageur sauveteur	Éducateur des activités physiques et sportives, indices bruts- 348/576
Juillet, août (centre d'accueil du Mûrier)	18 emplois d'agent d'entretien et restauration	Adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340/400

De procéder à la création des contrats d'engagement éducatif non permanents (C.E.E) nécessaires au fonctionnement du centre d'accueil collectif de mineurs de la Ville pendant les vacances scolaires de l'année 2016.

La rémunération et les congés seront fixés conformément aux dispositions des articles D.432-1 et suivants du Code d'Action Sociale et des Familles.

Périodes extra- scolaires pour assurer les activités pédagogiques et d'animation	2 emplois de directeur	Forfait journalier brut maximum 81,83 euros
	4 emplois de directeur adjoint et assistant sanitaire	Forfait journalier brut maximum 70,35 euros
	35 emplois d'animateur de loisirs	Forfait journalier brut maximum 58,10 euros

Adoptée à l'unanimité : 36 voix pour

27. Reporté

Signature du secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 27 janvier 2016 :



Mme Nathalie PUYGRENIER